

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie	France
Un an Fr. 10	Un an Fr. 12
Six mois 6	Six mois 7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : E. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration s'adressé au bureau du Journal
14, Rue Es-Sadikia TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses,..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50

PAYABLES D'AVANCE

L'affolement - Encore un Scandale

Tunis, le 30 Janvier 1895.

L'AFFOLEMENT

Nous disions dernièrement que la lutte s'annonçait âpre, haineuse, acharnée, mais nous n'avions jamais cru, jamais espéré que, dans le paroxysme de la rage, on arriverait jusqu'à la persécution.

L'homme que, sans le connaître sans doute, le gouvernement de la République a envoyé en Tunisie le représenter et protéger ses citoyens, vient de franchir, d'un bond, toutes les mesures permises de répression.

Après avoir essayé de nous faire disparaître par tous les moyens imaginables : procès, condamnations sur condamnations, menaces par le directeur de son journal à notre imprimeur; injonctions à tous les commerçants et industriels d'avoir à supprimer toute annonce ou réclame dans la *Petite Tunisie*; sont venues les poursuites, par ordre, en correctionnelle, et la menace de nous appliquer les lois d'exception, les justes lois chères à Reinach.

Jeudi dernier, 23 courant, M. Brigol, notre imprimeur, fut mandé au parquet.

Là, après des observations, toutes paternelles, M. le procureur de la République lui communiqua, d'un air navré, les ordres qu'il avait reçus de la Résidence, qui enjoignait à cet honorable magistrat, de nous *faire arrêter promptement*, comme de vulgaires bandits, tous les trois, M. Lacroix, M. Brigol et votre serviteur, si la campagne que nous menons contre l'administration ruineuse de M. Millet, pour la défense des intérêts menacés de la colonie, continuait dans la *Petite Tunisie*.

Comme avec un homme de la trempe de notre résident, il faut s'attendre à tout, même aux actes les plus insensés, nous avons prévenu, par dépêche, M. le Président du Conseil des ministres, l'honorable M. Bourgeois; M. Doumer, ministre des finances; Gerault-Richard, le vaillant député du XIII^e arrondissement de Paris, rédacteur à la *Petite République* de Paris et enfin Rochefort, le célèbre pamphlétaire de *l'Intransigeant*, des menaces, plus ou moins qualifiables, dont nous étions à la veille d'être l'objet.

Dimanche matin, dès la première heure, un agent de police nous remettait à M. Brigol et à moi un mandat de comparution devant M. le juge d'instruction, pour le lendemain matin.

Pour M. Lacroix, on mit sur pied la force publique et, sans s'inquiéter

de l'émotion que pouvait causer à Madame Lacroix et dans la population de Rhadès, ce déploiement inusité de la force armée, c'est par deux gendarmes à cheval qu'on fit remettre à notre rédacteur en chef, — arrivé la veille d'Algérie — comme à un malfauteur qu'on arrête et qu'on ne conduit qu'avec les menottes et sabres au clair, le susdit mandat de comparution.

Certes, il ne nous déplait pas d'être l'objet des persécutions d'un résident aux abois. Entre Badinguet et Barbès, notre choix n'est pas douteux, nous préférons être le prisonnier de Clervaux.

Après avoir essayé de nous vilipender, de nous salir, il veut nous accorder, comme compensation, l'aurole des persécutés, des martyrs de la liberté; nous l'en remercions.

Nous sommes assurés que cette aurole sera bientôt la couronne des triomphateurs car, malgré toutes les vexations, malgré tout l'argent répandu et gaspillé à entretenir et à créer des journaux pour le soutenir, sa cause est si mauvaise, si difficile à défendre, qu'il doit et ne peut manquer infailliblement de sombrer.

Toutes ses menaces, toutes ses répressions nous sont un gage certain de notre prochaine victoire. Quoiqu'en dise son ami Bismarck, la force ne prime pas le droit; et la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure.

Citoyens libres d'un pays libre, avec toute la conscience de nos droits et de nos devoirs, nous ne faiblirons pas, et si, à nos réclamations, à nos protestations, à toutes les vérités que notre indépendance nous permet de lancer à la face de cette administration incapable, on répond par des procès, par des poursuites; si on en arrive, au mépris de toute légalité, en violation de toute loi, jusqu'à nous incarcérer, ce sera le front haut que nous franchirons le seuil de notre prison, orgueilleux et fiers du devoir accompli.

Pour si fort et si puissant que l'on soit, on a toujours un maître qui doit être obéi; c'est la voix du peuple, l'opinion publique devant laquelle tout doit s'incliner, tout doit fléchir, tout doit courber.

Les poursuites intentées contre nous, même notre incarcération n'arrêteront pas les protestations indignées de la conscience publique révoltée.

La répression violente, les menaces et les persécutions sont la seule raison de ceux qui ont perdu la leur; elles sont surtout les symptômes d'un affolement complet.

C'est l'affolement de terreur d'une armée en déroute, c'est la fin, c'est la débâcle, c'est l'annonce certaine de

l'effondrement de cet étrange Résident. *Qu'il perdere Jupiter demontat.*

C. VÉRAX.

A cher courrier, nous recevons de Tunisie les plus vives contre l'adieu de M. Millet, résident général, dit le *Petit Colonial*.

Nos correspondants se plaignent de ne pas obtenir satisfaction en ce qui concerne l'organisation du conseil colonial et ils s'élèvent également contre le nouvel impôt du timbre et de l'enregistrement qu'on veut appliquer en Tunisie.

Je ne veux pas aujourd'hui envisager la question à ce double point de vue, mais ce qui ressort de toutes les correspondances reçues, c'est l'immense unanimité contre la façon de faire de M. Millet.

Il y a des gens qui font avaler les plus mauvaises pilules avec une facilité très grande. M. Millet n'est pas du nombre. Il vous les écrase comme s'il avait plaisir à vous en avaler.

Au lieu de peser un peu sur le dos de ses administrés mal reçus de ses administrés, il prend plaisir à se les ap-

propriser. Les chefs de bureau, les subordonnés, M. Millet, il jouit de leur jeu.

Les coloniaux, à part celui qu'il a nommé, sont unanimes à déclarer que M. Millet n'est pas fait pour gouverner la Tunisie, à part celui qu'il a nommé, ils sont unanimes à déclarer que M. Millet n'est pas fait pour gouverner la Tunisie.

Il y a un peu de chose pour changer de Résident. Avec M. Rouvier, tout est d'accord et les différentes colonies en Tunisie étaient heureuses de passer par un homme franc, loyal, catholique et de rapports cordiaux. M. Millet, au contraire, c'est un conflit qui a jeté un froid dans toute la gaité de la Tunisie.

Le quai d'Orsay déplace M. Millet, et encore plus temps que le Procureur en soit rattaché au ministère des colonies.

Le départ du Résident

Mardi à 5 heures une dépêche de M. le Résident au Conseil, mandait le Résident à Paris.

Malgré les racontars plus ou moins fantaisistes des organes officieux, c'est là, la seule raison du départ précipité de M. Millet.

Une foule énorme qu'on peut évaluer de 18 à 20 personnes avait tenu à accompagner jusqu'au bateau notre sympathique Résident.

Tous les fonctionnaires de toutes sortes avaient la figure consternée; on aurait dit que c'était un adieu suprême qu'ils venaient dire à leur maître.

Remarqués surtout les nez allongés du directeur du journal vice-officiel, et du gérant de la feuille sous-officieuse. Quant au prétexte fourni par l'officieuse *Agence Havas*, voici la dépêche envoyée par les délégués et affichée

dans les principaux établissements de la ville:

Paris, 29 janvier, 10 h. s.

« Sommes informés par Ministre que le Résident Général est appelé à Paris; « donne pour prétexte mère malade, « affaires ajournées après entrevue.

« LES DÉLÉGUÉS. »

D'autre part, si Mme Millet mère est si gravement malade, comme on a l'air de le dire, nous ne comprenons pas que Mme la Résidente obéissant au premier sentiment familial n'ait pas cru devoir s'abstenir d'assister à la soirée qui avait lieu mercredi soir au consulat général d'Angleterre.

Le public appréciera.

M. Spire, procureur de la République, est parti précipitamment pour France, samedi, appelé à Paris, dit-on, par M. Ricard garde des Sceaux.

Le bruit court en ville, que notre honorable procureur serait appelé à prendre la présidence de notre tribunal de première instance en remplacement de M. Faury qui serait pourvu d'un autre poste.

Principes Républicains

Il faut réellement que le Résident et ses défenseurs soient à court d'arguments pour écrire des choses aussi abracadabrantes que celles parues dans un des derniers numéros d'un journal local sous le titre: *Principes Républicains*.

Mais à qui donc croyez-vous, M. le Résident, vous adresser? Pensez-vous sérieusement ce que vous écrivez et nous jugez-vous gens assez simples pour accepter sans lui faire subir le plus petit examen, toutes les viles théories qu'il vous prendra fantaisie de nous débiter? Non, n'est-ce pas? Car autrement, ce serait trop... naïf.

Comment? mille ou quinze cents Français, suivis de la Colonie tout entière viennent vous dire: vos décrets sont mal faits, mal étudiés et seront mal appliqués à quelques catégories seulement d'individus; de plus, ils sont illégaux puisque d'après les décrets ministériels de juin 1890, vous ne pouvez créer en Tunisie un nouvel impôt sans que les Chambres en soient saisies, aussi nous vous prions, oh! bien humblement, non pas de supprimer ces décrets, mais seulement de les proroger à une date ultérieure afin qu'ils puissent être étudiés par nos corps élus qui auraient dû être consultés avant leur promulgation, ce que vous avez négligé de faire, sans doute par... inadvertance.

Et vous taxez de mauvais républicains des personnes capables de tenir un langage aussi mesuré, aussi digne, et surtout aussi juste car ils défendent leurs droits? Eh! bien, si vous l'osez, consultez l'opinion publique et vous verrez qui de vous ou de nous fait son devoir de vrai descendant de la Révolution française.

Vous nous accusez de préconiser l'inégalité des habitants de la Régence devant l'impôt et pour appuyer votre dire, vous nous reprochez de vouloir étendre à tous les tunisiens l'impôt de la Medjba, payé actuellement par les indigènes les plus pauvres, c'est-à-dire les travailleurs des campagnes (car c'est bien de cet impôt n'est-ce pas, que vous voulez parler?) Voilà une preuve à laquelle nous étions loin de nous attendre et qui prouve une

chose, mais une seulement : c'est qu'il faut que vous soyez bien à court de raison pour en trouver une pareille.

Vous prétendez que ces théories soutenues par nous et qui sont autrement égalitaires que les vôtres, permettent de vous le dire, pourraient être un obstacle à la fusion de différents peuples qui habitent ce pays en une seule race qui deviendrait puissante et forte? Eh! bien, nous soutenons, nous, que c'est vous qui êtes les plus contraires à cette transformation, vous qui, entre tous les impôts, êtes allés justement choisir les plus impopulaires, les plus iniques, les plus exécrés que nous ayons en France, ceux dont on demande l'abolition depuis longtemps pour les imposer à une nation dont la plus grande partie ne les comprendra pas et qui sera à chaque instant sous le coup des pénalités encourues par les contrevenants? Si c'est là le moyen que vous avez trouvé pour faire aimer et respecter la République Française dans ce pays, il faut avouer qu'il est bien singulier.

Vous cherchez à faire croire au public que nous sommes une minorité qui voulons par une agitation plus factice que réelle nous dérober aux charges qui nous incomberaient par l'application des nouveaux décrets!

Oh! comme vous vous trompez!

D'abord nous ne sommes pas une minorité comme vous le dites, car nous sommes la Colonie toute entière, puis, loin de refuser de payer des impôts, nous sommes prêts, au contraire, à les accepter, mais à plusieurs conditions :

La première, c'est qu'il nous sera démontré par nos corps élus qui les auront étudiés que ces impôts sont utiles, nécessaires au développement de la colonie ;

La deuxième, qu'ils ne seront pas le prétexte à une augmentation de fonctionnaires déjà beaucoup trop nombreux en Tunisie.

La troisième, qu'ils ne serviront pas à payer les émoluments de nouveaux chefs de service tels que vice-directeur de l'enseignement dont nous ne nous sentons pas du tout le besoin, directeur du timbre et de l'enregistrement etc, etc.

Enfin, que ces impôts seront tels qu'ils atteindront tout le monde aussi bien les fonctionnaires, qui ne sont que de passage dans ce pays, que les tunisiens proprement dits, et ces impôts là sont faciles à trouver et connus de tout le monde.

Alors, payés par tous sans exception et utilisés dans l'intérêt du pays tout entier, ces impôts seront, nous ne dirons pas les bienvenus, car un impôt, quel qu'il soit, n'est jamais bien reçu, mais seront supportés sans trop de murmures.

En attendant, M. le Résident, croyez-nous, ne cherchez plus à soutenir une cause mauvaise, et gardez de Conrad le silence prudent.

Un journal dont le premier numéro a paru dimanche, et qui se plaint des attaques dont il a été l'objet avant son apparition — ce que nous ne comprenons pas très-bien — prétend que la « Petite Tunisie » se fait l'organe officieux de la Société de Défense du Commerce et de l'Industrie.

Nous nous contenterons de répondre pour aujourd'hui que la « Petite Tunisie » n'est sous la dépendance de quoi que se soit elle n'a aucune caisse pour les élections.

On a toujours tort de mesurer les autres à son aune.

IDIOTS ERGOTAGES

Nous avons dit, à maintes reprises, que M. Massicault n'enfantait la Conférence Consultative que pour calmer la fureur de la colonie qui réclamait un conseil colonial « élu » par le suffrage universel, ayant voix délibérative.

Tout d'abord, les plus chauvins de l'époque protestèrent énergiquement contre cette plaisanterie. Ils prirent, non sans raison, la chose de mauvaise part, mais ils durent calmer leur colère, pour ne pas se mettre à dos les ambitions qui se faisaient jour parmi leur entourage. M. Massicault connaissait les hommes, il savait que cela finirait ainsi.

Puis, insensiblement, les adversaires les plus acharnés de ce conseil hybride, furent pris à leur tour du mal de siège, aussi tous leurs efforts tendirent à pénétrer au milieu de cette assemblée vouée d'avance à l'impuissance.

C'est ainsi que cette hermaphrodite traîne depuis quelques années sa ridicule infirmité à travers la colonie gouailleuse.

Cependant, malgré tout l'éclat de nos prud'hommes se sont efforcés de faire à cette lamentable comédie parler à l'oreille, ce spectacle ne pouvait durer plus longtemps sans froisser le bon sens tunisien.

Aujourd'hui, avec la force que le droit, la colonie réclame, encore un peu, et avec non moins d'insistance, un conseil colonial délibératif, élu par le suffrage universel.

Comme jadis, on prend, encore une fois, des dispositions pour s'asseoir sur le dos de l'homme.

A l'instar de M. Massicault, son confrère M. Millet veut jeter un os à ronger à la colonie, se disant que, pendant qu'il se ruera dessus, elle ne pensera plus à autre chose.

Mais comme il est indispensable que cette portion rudimentaire lui soit offerte, qu'elle s'en aperçoive, il faut naturellement pour glisser le morceau profiter d'un broglio.

C'est pour jeter cette perturbation dans les esprits que l'organe de la Résistance par des ergotages qui ne tendent ni moins qu'à diviser la colonie en camps irréconciliables, essaie de faire aux fonctionnaires que les colonnes de catégories verraient d'un mauvais œil leur inscription sur les listes électorales.

On voit, si cette manœuvre avait le succès qu'elle se serait élevée du camp des fonctionnaires contre les autres membres de la colonie qui voulaient leur ravoir leurs droits d'électeur.

Certes, le moment eût été propice pour un prétexte de calmer les esprits, de finir tout simplement à inscrire les fonctionnaires sur les listes électorales, maintenant le *statu quo* sur le moment actuel en vigueur.

Mais les fonctionnaires ne sont pas sots que la « Dépêche » pense, ils ont du sens tendancieux de cet article, qui tend être flatteur pour eux.

Ils savent trop bien que devant le suffrage universel, il n'y a ni fonctionnaires, ni fonctionnaires, qu'il n'y a que des citoyens français, aussi le pétard a fait long feu.

Or, ce n'est pas de ce côté que par la bombe qui, en jetant la stupeur parmi la colonie, doit permettre à Monsieur Millet de nous faire avaler sans trop rechigner le décret, ni chair ni poisson, qu'il a dans sa poche.

Il est vrai que pour flatter ceux qui escomptent déjà l'effet qu'ils produisent sur leurs concitoyens en place sur un siège, Monsieur Millet entend que le titre de « Conférencier sultanique » se transformerait en conseil colonial; évidemment ce titre aux oreilles de quelques étourdis contentent d'examiner l'effigie d'un sans se rendre compte de sa comédie.

Mais nous ne voyons pas trop comment la colonie y gagnerait malgré ce ment de titre si les attributions de l'assemblée restaient les mêmes.

En effet, que lui importe d'envoyer des hommes siéger dans une assemblée puissante par un plus grand nombre de voix?

Ce qu'elle demande, ce qu'elle veut, c'est une représentation directe et effective, est lasse de voir la perpétuelle comédie jouée avec une certaine gravité, de petit sénat impotent élu au degré.

Mais, si la colonie propose, Monsieur Millet ordonne, et les ambitieux de tous poils obéissent.

Ainsi va le monde.

Il faut réellement être à bout d'arguments comme les souteneurs de la résidence pour parler constamment de cette affaire le *tentative de chantage* qui m'a valu, sous Massicault cependant, que je combattais à outrance, huit jours seulement de prison.

Ah! si je soutenais le résident Millet, nul doute qu'on ne rappellerait pas trente fois par an, cette condamnation ancienne que j'aurais pu avoir été condamné plusieurs fois, pour escroqueries, vols, abus de confiance ou autres méfaits, on se garderait bien de jeter à la face....

Mais, je combats le néfaste Millet, et j'ai beau avoir expié un délit que je n'ai commis, mais j'ai beau avoir aujourd'hui mon casier judiciaire blanc comme la neige, il faut bien continuer à me discréditer aux yeux du public nouveau qui ne me connaît pas.

Ceux qui étaient à Tunis à cette époque savent à quoi s'en tenir à propos de cette condamnation; ils savent que je suis la victime d'une abominable... erreur de justice et quant à moi j'ai la conscience absolument tranquille de l'homme honnête qui n'a rien à se reprocher et je passe par les rues, la tête haute, laissant aboyer à mes chausses la multitude de roquets que M. le résident général lance à mes trousses.

EM. L.

La bonne foi des résidentiels

Les organes résidentiels, dans des notes plus ou moins jésuitiques, racontent à l'envie que la Colonie seule de Tunis a protesté, mais que les colons de l'intérieur ont tout accepté de gaité de cœur.

N'en déplaise à tous ces officieux, sous-officieux et autres, les délégués de la Colonie de Tunis ont emporté avec eux les pouvoirs des assemblées générales des colonies de Gabès, Sfax, Kairouan, Tabarka, Bizerte, Le Kef.

Quant à l'insinuation du « Protectorat » qu'il n'y a qu'un obscur journal réactionnaire « *La Poste* » qui s'occupe des affaires pendantes en Tunisie; il nous permettra de lui donner la nomenclature assez longue des différents journaux qui s'intéressent à la question, nous espérons qu'il nous remerciera de ce renseignement.

Voici les noms des journaux :

La Poste, le Sémaphore de Marseille, le Petit Var, le Jour, le Ménager de Paris, le Ménager des Halles, la Paix, le Petit Caporal, le Monde, le Peuple Français, le Petit Moniteur, la Politique Coloniale, l'Événement, le Courrier du soir, l'Éclair, le Gil-Blas, l'Écho de Paris.

Comme on peut le voir il y a pour tous les goûts.

Encore un scandale

A L'HORIZON

On parle, à mots couverts, d'un scandale sur le point d'éclater dans le monde semi-judiciaire.

Des efforts inouïs seraient tentés pour étouffer l'affaire et sauver le ou les coupables.

Mais nous avons trop confiance dans la droiture du chef de notre parquet pour douter un seul instant que les coupables puissent échapper au juste châtement qui les attend.

La justice doit être égale pour tous ou elle ne sera pas.

Procédés Fin de Siècle

La Petite Tunisie n'est pas, à proprement parler, un journal d'opposition systématique, comme paraissent vouloir le faire croire au public la presse vénaie et ceux qui ont intérêt à ce que leurs actes soient couverts d'une voile mystérieuse.

Ce journal n'est que l'écho fidèle, nous ne disons pas de la colonie entière, mais de la majorité de la colonie et, si nous ne trempons pas notre plume dans l'huile d'olive, pour en rendre les mots qui en tombent plus maléables, nous ne faisons néanmoins, en ces phrases arides, qu'exprimer les sentiments intimes de nos concitoyens.

Or, nous n'avons pas l'intention d'apitoyer nos lecteurs sur la situation pénible que l'on s'efforce de nous créer, encore moins, est-ce pour solliciter une trêve que nous n'accepterions d'ailleurs pas, que nous exposons publiquement les procédés que l'on emploie à notre encontre.

Pourquoi donc se plaît-on comme à plaisir d'employer contre nous des procédés que le fourbe Machiavel, lui-même, cet inventeur célèbre de menées ténébreuses, n'aurait sans doute point osé mettre en œuvre par un restant de scrupule, qui git, toujours dans un coin de la conscience de l'homme le plus canaille.

Combattre un adversaire, c'est bien, mais s'embusquer au coin d'un bois pour l'assassiner lâchement, c'est ce qu'il y a de plus ignoble, de plus perfide, non seulement cet acte ravale l'homme au rang de la brute, mais il le rend odieux à ses semblables.

Qu'on ne perde pas de vue en haut lieu, que l'arbitraire et l'injustice appuyés par la force ont de tous temps signifiés, faiblesse et impuissance.

Entre toute la trame que l'on fait autour de nous, nous ne détacherons qu'un fil assez grossier qui vient comme par hasard de tomber sur notre tête.

Appelé à Alger pour l'affaire Lisbonis qui devait être appelée le 23 courant, Monsieur Lacroix, notre rédacteur en chef, quittait Tunis le 19 courant, à peine avait-il quitté notre ville, qu'un huissier remettait à son domicile, à la requête du ministère public et sur une plainte en diffamation d'un nommé Pavy, une assignation à comparaître en police correctionnelle le samedi 25 et une deuxième assignation du commissaire Lardet pour le samedi 1 février.

Il est bon de faire remarquer à nos lecteurs que la Petite Tunisie publiée le 24 courant,

avait annoncé le départ de M. Lacroix pour Alger.

Evidemment, il s'est passé ce qui devait se passer, notre rédacteur en chef et notre imprimeur ont été condamnés par défaut.

Voilà donc la société vengée en la personne de l'honorable Pavy, secrétaire de la rédaction de la *Dépêche Tunisienne*.

Ne trouvez-vous pas, par ce simple aperçu, que le pas à franchir pour arriver aux lettres de cachet n'est pas considérable?

Mais quelle que soit la prétention des tyrannaux qui veulent notre extermination, nous pouvons, d'ores et déjà, leur dire que le gouvernement de la République Française, ne laissera pas s'élever en Tunisie, une nouvelle bastille.

Les français, dont nous sommes, demandent simplement, mais énergiquement, à être traités sur le même pied d'égalité de justice que leurs compatriotes de France. Et ils le seront.

Est-ce trop demander?

A la Rescousse!

Un nouveau journal vient de paraître à Tunis; le besoin s'en faisait vivement sentir, aussi son apparition a-t-elle été saluée avec joie.

M. le Résident Millet, en lutte ouverte avec la majeure partie de la Colonie française était insuffisamment défendu; il lui fallait un organe de plus, saluons ce nouveau lutteur que la défense d'une mauvaise cause et d'un homme indéfendable n'effraie pas.

Le public aime assez les « tempéraments » et il en faut un sacré pour soutenir un homme qui a contre lui tous ses compatriotes et tâcher de le remettre à flot.

Mais la tâche nous paraît au-dessus des forces de tous les folliculaires du résident, renforcés même du nouveau lutteur.

Le Résident Millet a lassé la patience des plus portés à l'indulgence, même de ceux qui incarnent la France en l'individu qui la représente — ce qui est, à notre avis, une lourde et épaisse bêtise — il n'a plus aujourd'hui pour le soutenir que ceux à qui il a jeté un os à ronger et qui attendent leur tour d'en recevoir un pour le ronger.

Mais ceux-là sont l'infime minorité et toutes leurs phrases ne feront pas que M. Millet ne soit au-dessus de sa tâche et n'ait commis bêtises depuis qu'il est en Tunisie.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE

ROYAL CHAMPAGNE nec plus ultra

Nous avons raconté dans notre précédent numéro, le vol dont a été victime notre rédacteur en chef, en gare de Guelma.

La police est sur la trace des voleurs. Mais il faut avouer que les ennemis de M. Lacroix ont une chance de pendu.

M. le Résident Général et sa troupe, par don, et une suite de quelques personnes, s'est rendu dimanche à Hammam-el-Lif, où il a déjeuné chez le plus chic de nos disciples d'Esculape.

Nous remercions vivement la population française de Tunis des nombreuses marques de sympathie qu'elle nous a témoignées durant ces jours derniers à l'occasion du bruit qui a couru de notre incarceration préventive.

Ces sympathies nous sont un gage précieux dont nous avons ressenti une joie immense.

M. Aubert, le sympathique ingénieur en chef des Services de l'Exploitation des Chemins de fer du Bône-Guelma, et Madame Aubert, sont de passage à Tunis.

Les membres de la Société des Courses de Tunis sont priés de se réunir en assemblée générale le samedi 1^{er} février prochain, à 4 heures du soir, au Grand Hôtel, pour la reddition des comptes de l'exercice écoulé, le renouvellement partiel du comité et plusieurs propositions diverses.

M. le commissaire central, à l'urbanité et au tact duquel nous sommes heureux de rendre hommage, ne pourrait-il pas mettre à la tête d'un service où il faut beaucoup de prudence et de délicatesse

un autre agent que le butor et le balourd qui est à la tête du Service des mœurs.
A la fête de charité de mardi 21, les dames des fournisseurs de la Résidence ont rendu la monnaie de sa pièce à Mme Millet en ne se rendant pas au concert et fête de bienfaisance donnés au théâtre français sous son haut patronage.
C'était d'un froid et d'un triste à donner le frisson.

Grand Café du Commerce
AVENUE DE FRANCE
Changement de Propriétaire
PIERRE DURAND, SUCCESSEUR
Spécialité de Bières Françaises
de MAXEVILLE (Mourthe-et-Moselle)
BIERE BRUNE
TOUTES LIQUEURS DE MARQUES

Librairie-Papeterie D'AMICO
17, Avenue de France, 17. — TUNIS
FOURNITURES POUR BUREAUX
Articles de dessin
SORTANTS DE LA MAISON "A. W. FABER"
CARTES DE LA RÉGENCE

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE
C. BOURY, armurier
TUNIS — 23, Rue Al-Djizira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djizira n°23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleurs fabrications françaises et dans d'excellentes conditions.

René Delorme
14, Rue d'Espagne, Tunis
VINS ET LIQUIDES GARANTIS NATURELS
Vins de Vie de Vin et de Marc
VINS DE FRANCE
Vins, demi-fins, ordinaires
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA
CHAMPAGNE

AUX FONDREURS RÉUNIS
DEVILLE & C^e
La plus ancienne Maison de Tunis
Bureaux Avenue de la Marine, 19
3 premiers prix, 2 méd. d'or et une de vermeil
FABRIQUE DE FONDRES
DE CUVES, DEMI-MUIDS ET DE VAISSELLE VINAIGRE
EN TOUS GENRES
Prix défilant toute concurrence
Grand stock de foudres
et de demi-muids
— construits pour la récolte prochaine —
LOCATION
de demi-muids à des prix modérés
scierie mécanique
avenue de Carthage

Seule Maison Française de
CONFISERIE-PÂTISSERIE
A. BOURRELY
TUNIS — 24, Avenue de France, 24 — TUNIS
SPÉCIALITÉ DE DATTES FARCIES
Grand Choix d'Articles
POUR
POUR MARIAGES, BÂPTÊMES, etc., etc.
Colis Postaux

ENTREPRISE DE dallages en mosaïques
Romaines et Vénitiennes en marbre
Les meilleures dallages que l'on puisse adopter
L. & A. ODORICO frères
Entrepreneurs mosaïstes, 33, rue de l'Alia — TUNIS
Ouvrages de luxe pour maisons riches, villas, châteaux et églises — Ouvrages simples, pour maisons bourgeoises et de rapport — Spécialité de baignoires et éviers en mosaïque, colonnes en mosaïque de toutes dimensions sur commande.
TRAVAIL TRÈS SOLIDE ET BIEN SOIGNÉ
Prix modérés

Avis aux Boulangers, Industriels et Ménagères

Bois de chauffage sec et coupé Olivier, Lentisque, Chêne, Tuya, Sapin, etc. de 2 à 3 fr. 50 le quintal métrique rendu à domicile.
Rue St-Charles, n° 1
derrière l'Hôtel de France. — TUNIS

HYGIÈNE DE LA TOILETTE
qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il rend agréable, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon, 2 francs — la boîte, 10 Francs
Distributeur exclusif en Tunisie
Dépôt des contrefaçons
Dépôt : PHARMACIE NÉE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Bianchi et C^e
Spécialité de Fabrication de Briquettes en agglomérés avec mâchefer
Constructions de Maisons dites économiques
SUR DEVIS ET A FORFAIT
Sur terrains situés avenue de Paris, appartenant à l'entreprise générale Bianchi et C^e ou sur des terrains appartenant à des particuliers.
Facilités de Paiements
S'adresser au siège de la Société, route de la Goulette, près la porte de Babel-Khadra.
(Bois-Colombes)

Au Cadran Universel Charles Kloth. — Riche assortiment en horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie pour étrennes et cadeaux de noces.
MONTRES RÉGULADOR

Choisir le **CHOÛLAT DOURA**
C'est l'adopter
2 RANGS LE KILO
Dépôt: r. des Glacières, 10-23-29, Tunis

BOIS DU NORD
Mériaux, Planchettes
Chêne, Litéau à l'épave
Lattes à plancher
BASTIN BÉROND
SCIERIE
BOIS — MÉCANIQUE ET CHARPENTE
Boulevard de la Marine, 4-2-3
rue de France — TUNIS

FOUR DE LA PROVIDENCE
rue-au-Pont (BELGIQUE)
Spécialité de fourneaux en fer et en acier de dimensions. Fers marchands: Cornues en fonte moulées de toute épaisseur. Charpentiers et ponts neufs.
se charge à des prix fort modérés
ner les titages et autres travaux
l'après les plans qui lui seraient
peut aussi se charger de l'exécution après les dessins de maçon-
ES DE LA PROVIDENCE fabriquent tous les produits en Fer et Acier et ont à leur disposition une grande quantité de machines qui veulent bien lui être
pour le TUNIS
rue de France — TUNIS

MAISON F. DUC
Restaurant Californie
rue Belsurce — MARSEILLE
à la carte et à prix fixe
ET RICHAUD, successeurs

ET MESURES
1, rue de la commission, 3
en Magasin Borrel (graveur)
paraison de tous instruments de Petite Mécanique et Serrurerie. — Machines et Machines à coudre.
PRIX MODÉRÉS

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES
INDUSTRIEL ET D'AMATEURS de tous systèmes
SCIERIES alternatives, circulaires et à bras. Mortaiseuses, Machines à Percer. — Outils de toutes sortes, Français, Anglais et Américains
BOIS MÉCANIQUES, MENISIERES, TOURNERS, etc. — BOITES D'OUTILS
BOIS, BOIS DESSINS EN TOUS GENRES, etc. — TOURS SCULPTURAUX, etc.
A. TIERSOT
16, Rue des Doyens
HORIS CONCOURS MEMBRE DU JURY ET DÉPÔT AÏE DE PARIS 1889, 1895, 1904.

Quincaillerie Martz & Chaudron
PELLET & AZER, Successeurs
AVENUE DE LA MARINE, TUNIS
Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales, Tuyaux pour caisses et arrosage
Tuyaux en caoutchouc en feuilles pour
Clapets et joints à vapeur
Cordes et Cartons d'Amiante
PRIX TRÈS RÉDUITS

QUINQUINA VINCENT
(Marque déposée)
Toute des Vins de l'Ancherché de Carthage
(GROS ET DÉTAIL)
Expéditions par Caissons et par Futs dans tous les pays
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Ancherché de Carthage.
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

AU BON MARCHÉ
25 Rue d'Italie — Tunis
Lamaison connue jusqu'à ce jour sous le nom de Nations Unies vient de procéder à des agrandissements et créer un 2^e magasin ou était tout dernièrement le Nouveau Paris lequel sera exclusivement consacré à la vente des articles de ménage en fer battu et en maille du Comptoir de l'Est; vanneries, broderie, lampisterie, coutellerie, couverts, toile cirée, divers et articles de Paris.
Le 1^{er} Magasin reste ce qu'il était avant, avec ses approvisionnements de faïence, porcelaine, verrerie, etc. à ten et gros bleu d'Alsace, etc. et ses conserves. Nous avons aussi de grands vases à fleurs, verts pour vestibules, squares.
A l'occasion de l'ouverture, il sera soldé des articles finis un peu détreffés, à moitié prix: des verres à pied à 1.50 la douzaine, des soucoupes de porcelaine à un sou et des tasses à 2 sous.

AU FLAMANT ROSE
M. BLANC, Naturaliste
Rue Al-Djizira (en face l'Hôtel de Paris) TUNIS
PELLETERIE ET PLUMES
NATURALISATION et TANNAGE
Préparation, Vente et Achat
DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX
Oiseaux naturalisés et bruts pour Modes

Le gérant: U. CROUZET.
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 1

TUNIS GALERIES PARISIENNES TUNIS
GRANDS MAGASINS
Lundi 3 février et jours suivants
BLANC, TOILE ET TROUSSEAUX
NOUVEAUTÉS
Grande mise en Vente de

Draps toile coton écru Longueur 2,75, largeur 1,40 le drap	2,50
Draps toile coton écru Longueur 2,75, largeur 1,60	3,10
Draps toile coton écru, sans couture Longueur 2,75, largeur 1,60 le drap	3,00
Draps toile coton écru, sans couture Longueur 3 m., largeur 1,60 le drap	3,50
Draps toile coton écru, blanche avec couture Longueur 2,75, largeur 1,40 le drap	3,50
Draps toile coton écru, blanche sans couture Longueur 3 m., largeur 1,60 le drap	4,50
Draps toile blanche, sans couture Longueur 3 m., largeur 2 m. le drap	9,25
Draps toile blanche, sans couture ourlets à jour Longueur 3,50, largeur 2,40 le drap	14,75
Draps toile crème Longueur 2,75, largeur 1,70 le drap	3,25
Taies d'oreiller, cretonne forte Longueur 70, largeur 70 la taie	1,05
Taies d'oreiller, cretonne forte, avec initiale Longueur 70, largeur 70, la taie	1,25
Serviettes table, fil, ourlées, li- teaux blancs 65x80 la douz.	8,50

Serviettes table, fil, crème pe- tit damier 70x80 la douz.	11,25
Serviettes table, fil, damas- sées, bordure rouge 70x80 la douz.	12,75
Nappes crème, 130x130 la nappe	1,95
Nappes blanches, damassées 100x100 la nappe	4,50
Service table 12 couverts, damas- sés blanc, ourlé le service	16,50
Service table 12 couverts, damas- sés, crème, ourlé le service	15,25
Serviettes de toilette, nid d'abeil- le la douzaine	4,25
Serviettes de toilette, nid d'abeil- le, avec initiale, la douzaine	6,25
Serviettes de toilette, grain de riz la douzaine	8,90
Torchons ourlés toile forte, la douzaine	4,25
Torchons ourlés encadrés 70x70 la douzaine	5,90
Mouchoirs coton, couleur, la dou- zaine	2,50
Mouchoirs coton blanc, vignettes couleur la douzaine	2,10
Mouchoirs coton blanc avec ini- tiale la douzaine	2,05
Toile de coton écru, largeur 0m 70,	

0m 40 — 1 m. 00 le mètre	
0f 40 — 1f 25 — 1f 25	
Toile fil blanche, largeur 0 m. 70 1 m. 00 le mètre	0f 70 et 1f 85
Toile nets, blanche, largeur 2 m. 10 le mètre	2,40
Toile our fil, blanche, largeur 2 m. 10 le mètre	3,60
Toile fil crème, largeur 0 m. 80 — 1 m. 00 — 1 m. 20 le mètre	1f 25 — 1,50 — 3,45
Toile fil pour torchons largeur 0 m. 50 le mètre	0f 45 — 0m 60 le mètre 0f 80
Madapolam sans apprêt, largeur 85 le mètre	0,90
Shirting sans apprêt, largeur 85 le mètre	0,90
Shirting sans apprêt, largeur 115 le mètre	0,95
Crétonne forte sans apprêt, larg. 70 le mètre	0,65
Crétonne forte sans apprêt, larg. 80 le mètre	0,75
Crétonne pour draps sans coutures largeur 2 m. 20 le mètre	2,25
Crétonne pour draps sans coutures largeur 2 m. 25 le mètre	3,25
Chemises coton blanc ouvertes et rondes, garnies dentelles	1,10

Chemises coton écru, feston, poign. madapolam fort, unies à poignets	2,10 1,75 et 2,45
Chemises madapolam, festons, dé- colletées en rond et en pointe	2,90
Chemises percale avec broderie en- tre-deux et ruban	3,50
Chemises mansouck, garnies Val- enciennes, à partir de	3,10
Chemises très belles, à poignets festonnés et cousus à la main	3,95
Chemises riches en toile, à partir de	7,25
Pantalons coton blanc à poignets avec broderies	1,40
Pantalons coton blanc festonnés, à poignets	1,70
Pantalons forme sabot, avec volant broderie	2,65
Pantalons madapolam sans apprêt, brodés à la main	3,25
Pantalons riches garnis dentelle, torchons en jodie Valenciennne, for- me sabot	3,75-4,25 et 6,00
Pantalons mansouck garnis Vale- ncienne, à partir de	2,75
BEL ASSORTIMENT de Jupons et parures, linge de couleur	

Restaurant de Bourgogne
3, Rue Al-Djazira
Cuisine Bourgeoise
REPAS A LA CARTE
Pensions à des prix très modérés
Chambres Meublées

Matériaux de Construction
A. DE PARADE, 20 rue d'Espagne
TUNIS
Fabricant de Chaux, Briques et Plâtre

Demandez le dernier Prix-Courant. — Grande baisse de prix sur tous les articles.

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels
PAU, SOUSSE, BORDEAUX

HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION EN COLIS POSTAUX DE 5 KILOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagon DE 5, 10, 15, 20 et 25 KIL.

S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 40, Rue d'Italie. — TUNIS.

Envoi franco d'échantillons sur demande

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels ON PORTE A DOMICILE

Domaine P. Petin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt : rue du Portugal

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 — TUNIS
Brioches. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. — Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

Banque de Tunisie
Société Anonyme
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéances fixes — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons. Reports. — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie les accidents
Capital : UN MILLION
Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 21 — Alger
Incendies Accidents
propriétés mobilières et immobilières Collectes pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers
Individuels, chevaux et voitures
 Bris de glaces
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Sousse.

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscription sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc.
Dépôts à vue et à échéances
A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%
A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans..... 4%
A 2 ans..... 3%
Location de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts du public pour la garde des valeurs, bijoux, etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale la plus grande sécurité contre les risques de l'incendie.

MAISON PIERRE AUVIN
TUNIS
sont mis à la disposition de propriété, etc. tenant aux déposants l'incendie.

Marbres bruts **ouvrés**
Importation directe des grandes carrières de France, Grèce et Italie
RANCS
numérotés funéraires
pagnie.
aison pour la pose de

AVANT DE FAIRE SES VISITER LES GRANDS "AU BON MA"
12, 14, 14 bis rue Cart
V. CATANIA, PROPRIÉTAIRE
Assortiments considérables de Soieries de la saison, Bonneterie, Lingerie, Chaussures, Draperies pour hommes, Vêtements, etc.
Prix défiant toute concurrence

CRÈMERIE FRANÇAISE
Epicerie fine. — Produits de choix et de première provenance
REBOURGE
TUNIS — 5, Rue d'Italie,
MAISON SPÉCIALE pour les Beurre extra-fins et les Fromages d'origine
PRIX MODÉRÉS

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRANT
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX TOMBENT-ILS ?
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend l'air aux Cheveux naturels de la tête et fait disparaître les Pellicules. Il est des Cheveux médaillés. Résultats inespérés. Visitez sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouvent en flacons et demi-flacons.
ENTREPÔT : 22, Rue de l'Éclair
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant le MAGASIN GÉNÉRAL.

LE MONDE
C^{ie} Française d'Assurances sur la vie
SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue de Valenciennes
Sous le contrôle de l'ÉTAT

INCENDIES — assurances d'immeubles, fermes mobilières, marchandises — Assurances contre la foudre et des appareils à vapeur. — Contre les risques des localités. — Contre les risques locaux des usages de voisinage.



La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

MESSAGERIES FRANÇAISES
Marche du Courrier en correspondance avec la C^{ie}ône-Guelma
De Tunis à Medenine et vice-versa
Départ de Tunis à 8 h. 30 matin; arrivée à Sousse à 9 heures soir.
Sousse à 10 heures 30 soir; arrivée à Sfax à midi 30.
Sfax à 2 heures soir; arrivée à Gabès à 8 heures matin.
Gabès à 9 heures 30 matin; arrivée à Medenine à 8 heures soir.
Medenine à 9 heures 30 soir; arrivée à Sfax à 2 heures 30 matin.
Sfax à 3 heures 30 matin; arrivée à Sousse à 7 heures soir.
Sousse à 8 heures 30 soir; arrivée à Tunis à 9 h. 45 matin.
De Tunis à Zaghouan et vice-versa
Départ de Tunis à 8 heures matin; arrivée à Zaghouan à 2 heures soir.
Zaghouan à 8 heures matin; arrivée à Tunis à 2 heures soir.
De Kalaâ-Khira à Djemaâ par Sousse et vice-versa
Départ de Kalaâ à 5 heures matin; arrivée à Sousse à 6 heures 15 matin.
Sousse à 7 heures matin; arrivée à Djemaâ à 9 heures 30 matin.
Djemaâ à 1 heure 30 soir; arrivée à Sousse à 4 heures soir.
Sousse à 4 heures 15 soir; arrivée à Kalaâ à 5 heures 30 soir.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3%

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
DOURA FRÈRES
GROS DETAIL
Entrepôts : rue des Glacières, 10 et 29
Succursales : Rue de Zargoun, 4
Denrées coloniales; Légumes secs; Conserves alimentaires; Savons de France et de Sousse; Semoules et Farines; Pétales et Huile de Sousse; Liqueurs ordinaires et des premières marques.

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, agents
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménagements.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

A. GAUVAIN
Dépositaire de la Maison "Saint Frères"
TUNIS. — RUE D'ESPAGNE, 22
Toiles à voiles et galvanisés — Tentes et Tapis — Rideaux — Toiles et Sacs — Moquettes — Chemises — Gilets de chasse — Espadrilles — Sangles, Septain — Cordages et Ficelles.

Demandez Partout
LE KINA BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et C^{ie} et du champagne Montebello.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,750,000 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPART tous les jeudis, à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS
— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE
— tous les dimanches à 4 h. du soir de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, SFAK, GABES et DJERBA
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ,

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m.
Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30.
Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin.
Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin.
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures.
Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin.
Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30.
Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30.
Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin.
Prix des Places :
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia.